

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF NATIONAL 125



Moto-Club : **MOTO CLUB DE DREUX**

E-mail : **mcdreux28@gmail.com**

Téléphone : **06.16.09.28.98**

Organisateur technique : **CYRILLE BORDELOUP - MOTO CLUB DE DREUX**

N° d'épreuve FFM : **498**

Date : **4 JUIN 2023**

Lieu : **Ecublé lieu-dit Bilheux**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Daniel POURRIAU	Licence : OFF019995
Délégué FFM (Président de jury)	Marc GUEDON délégué CDF 125	Licence : OFF 029982
Membre du Jury	Sébastien DESMETTRE délégué OPEN	Licence : OFF 262480
Membre du Jury	Philippe BROUAL délégué 65/85 Jeunes Espoirs	Licence : OFF 005271
Commissaire technique responsable	Christian BLANCHEMAIN	Licence : OFF 047760
Responsable du chronométrage	Josiane PORTIER	Licence : OFF 185088

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NATIONAL 125 CC

Age ----- 18 ans minimum au cours de l'année
Licences----- NCO / Inter / LUE
Cylindrée----- 125 cc 2T
Plaques----- Numéro blanc sur fond noir

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	100 €	11 ^{ème}	67 €	16 ^{ème}	55 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	90 €	12 ^{ème}	65 €	17 ^{ème}	52 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	82 €	13 ^{ème}	63 €	18 ^{ème}	50 €
4 ^{ème}	120 €	9 ^{ème}	76 €	14 ^{ème}	60 €	19 ^{ème}	47 €
5 ^{ème}	110 €	10 ^{ème}	70 €	15 ^{ème}	58 €	20 ^{ème}	45 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	LEGUESDRON Guillaume		
Nombre de secouristes	20	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	DREUX 28100	Temps de trajet (en min)	25 mn

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Terrain motocross Ecublé**
Adresse **Lieu-dit Bilheux**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1480**
Largeur minimum de la piste **6**
Largeur de la grille **30**
Longueur de la ligne droite de départ **95**
Nombre d'OCP* **25**
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**
En manche : **45**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **27/03/2023**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **03/04/2023**

VISA DE LA FFM

DATE: **12/04/2023**
NUMÉRO: **23/0376**

MOTO CLUB DE DREUX
Terrain motocross Ecublé lieu dit Bilheux
127 Impasse du Bois Chapet
28170 TREMBLAY LES VILLAGES
Tél. 06.16.09.28.98 / mcdreux28@gmail.com
Siret 3908208430001A - RNA W283000366
Agrée FFM 0326

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE

Signature numérique de **Christine CAILLY**
Date : **2023.04.03**
16:39:06 +02'00'

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : de DREUX

E-mail : mcdreux28@gmail.com

Téléphone : 06.16.09.28.98

Organisateur technique :

N° d'épreuve FFM : 498

Date : Dimanche 4 Juin 2023

Lieu : Ecublé lieudit Bilheux

MOTO CLUB DE DREUX - CYRILLE BORDELOUP

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Daniel POURRIAU	Licence : OFF 019995
Président du Jury ou Arbitre*	Marc GUEDON délégué CDF 125	Licence : OFF 029982
Membre du Jury	Sébastien DESMETTRE délégué OPEN	Licence : OFF 262480
Membre du Jury	Philippe BROUAL délégué Espoirs Jeunes	Licence : OFF 005271
Commissaire technique responsable	Christian BLANCHEMAIN	Licence : OFF 047760
Responsable du chronométrage	Josiane PORTIER	Licence : OFF 185088

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
CDL OPEN	13 ans		125cc 2T à 150cc 4T	2 groupes A et B :
	15 ans		Cylindrée Libre	- 2 manches de 20 mn + 1 tour pour le groupe A
				- 2 manches de 15 mn + 1 tour pour le groupe B
CDL 65/85 Jeunes Espoirs	7 ans	15 ans	65cc et 85cc 2T	- 2 manches de 15 mn + 1 tour

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

XXNON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	LEGUESDRON Guillaume		
Nombre de secouristes	20	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Dreux 28100	Temps de trajet (en min)	25 MN

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site Terrain motocross Ecublé
Adresse Lieu dit Bilheux 28170

Caractéristiques :

Longueur du circuit	1480
Largeur minimum de la piste	6
Largeur de la grille	30
Longueur de la ligne droite de départ	95
Nombre d'OCP*	25

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 54 ..
En manche : 45 ..

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...
En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 27/03/2023

VISA DE LA LIGUE

DATE: 03/04/2023

VISA DE LA FFM

DATE: 12/04/2023
NUMÉRO: 23/0376

MOTO CLUB DE DREUX

Terrain motocross Ecublé lieu dit Bilheux
127 Impasse du Bois Chapet
28170 TREMBLAY LES VILLAGES
Tél. 06.16.09.28.96 / mcdreux28@gmail.com
Siret 39082084300014 - RNA W283000366
Agrée FFM 0326



Signature
numérique de
Christine CAILLY
Date :
2023.04.03
16:40:01 +02'00'



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : de DREUX

Date : 4 JUIN 2023

Lieu : ECUBLE Lieudit Bilheux



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
16h00		Samedi 3 Juin 2023	Visite du circuit	
		Contrôles admin et techniques :		
15h00	20h00	Samedi 3 Juin 2023	Toutes	5h00
7h00	8h30	Dimanche 4 Juin 2023	CDF 125 si accord du délégué	1h30
7h00	8h30	Dimanche 4 Juin 2023	Open et 65/85 Jeunes Espoirs	1h30

Moto-Club : de DREUX

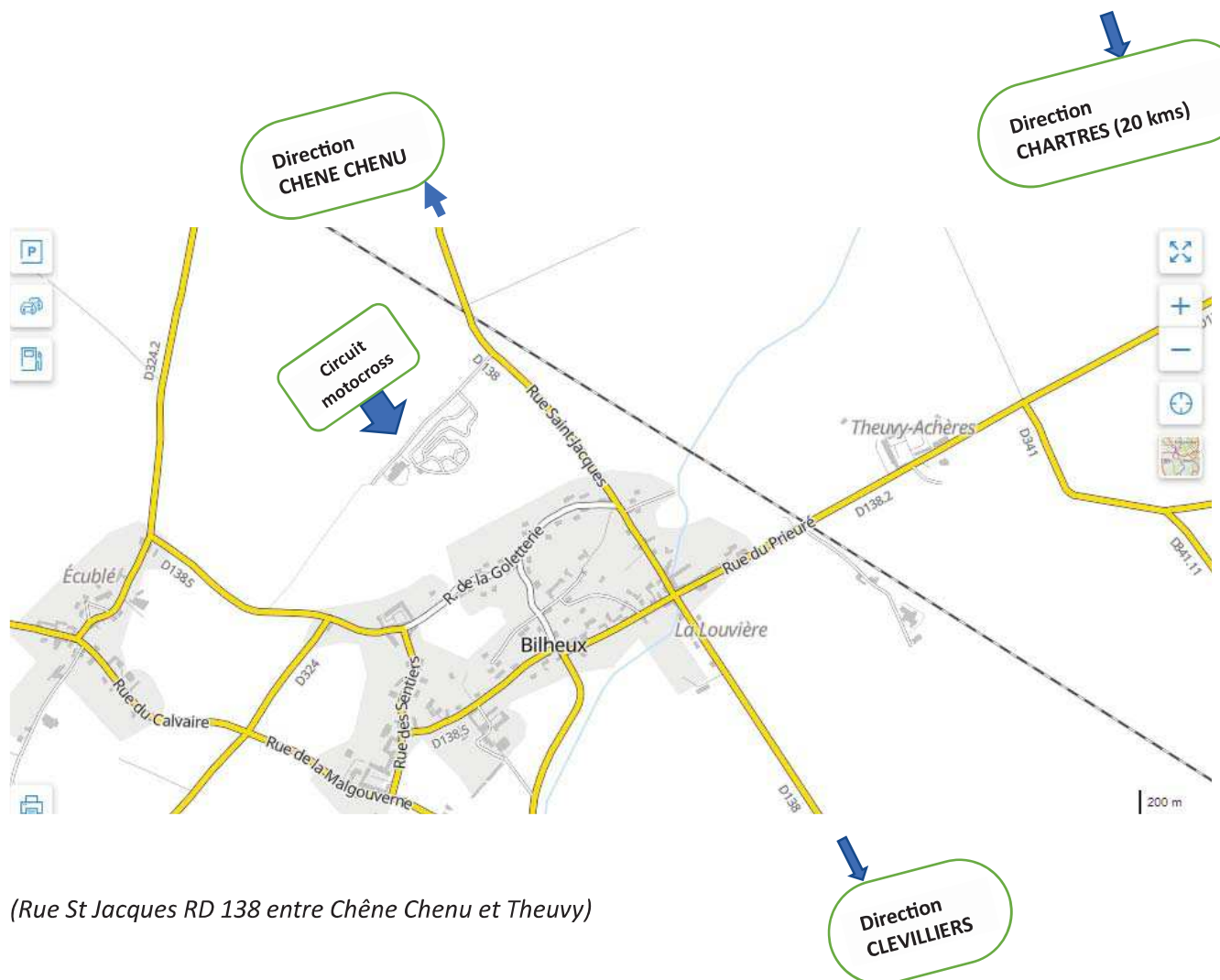
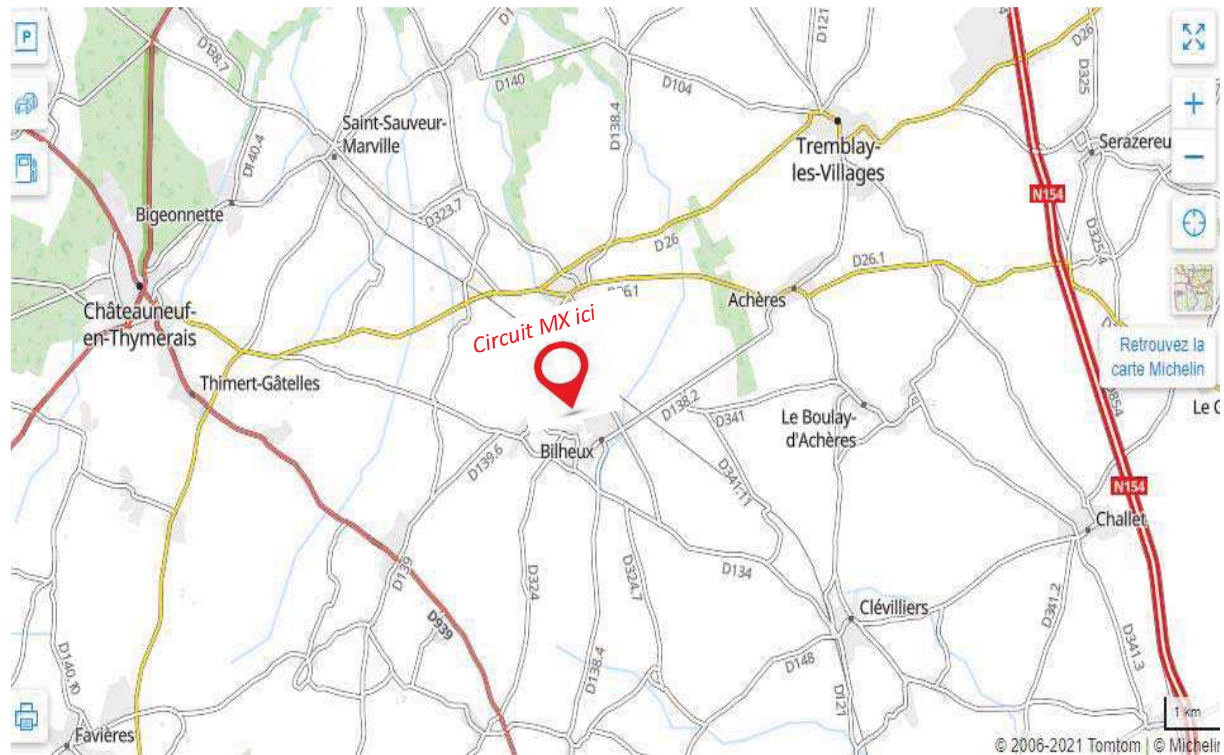
Date : Dimanche 4 Juin 2023

Lieu : Ecublé lieudit Bilheux

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
8h00		Briefing Commissaires		
8h15		Briefing pilotes		
8h30	8h45	Essais Libres	CDF 125	15 mn
8h50	9h05	Essais Libres	OPEN GR1	15 mn
9h10	9h30	Essais Libres	OPEN GR2	15 mn
9h35	9h50	Essais Libres	CDF 125	20 mn
9h50	10h15	Pause	65/85 JEUNES ESPOIRS	15 mn
10h15	10h30	Essais Chronométrés		25 mn
10h35	10h50	Essais Chronométrés	OPEN GR1	15 mn
10h55	11h00	Test de départs	OPEN GR2	15 mn
11h05	11h25	Essais Chronométrés	CDF 125	5 mn
11h30	11h45	Essais Chronométrés	CDF 125	20 mn
11h50	12h10	Manche I	65/85 JEUNES ESPOIRS	15mn
		Repas	OPEN B	15 mn + 1 tour
13h40	14h05	Manche I		1h30
14h10	14h15	Tour de reconnaissance	OPEN A	20 mn + 1 tour
14h20	14h50	Manche I	CDF 125	5 mn
14h55	15h15	Manche I	CDF 125	25 mn + 1 tour
15h20	15h40	Manche 2	65/85 JEUNES ESPOIRS	15 mn + 1 tour
15h40	16h10	Pause	OPEN B	15 mn + 1 tour
16h10	16h15	Tour de reconnaissance		30mn
16h20	16h50	Manche 2	CDF 125	5 mn
16h55	17h10	Remise des Prix	CDF 125	25 mn + 1 tour
17h20	17h40	Manche 2	CDF 125	15 mn
17h45	18h10	Manche 2	65/85 JEUNES ESPOIRS	15 mn + 1 tour
18h20		Remise des Prix	OPEN A	20 mn + 1 tour
			OPEN et JEUNES ESPOIRS	

EURE ET LOIR (28)

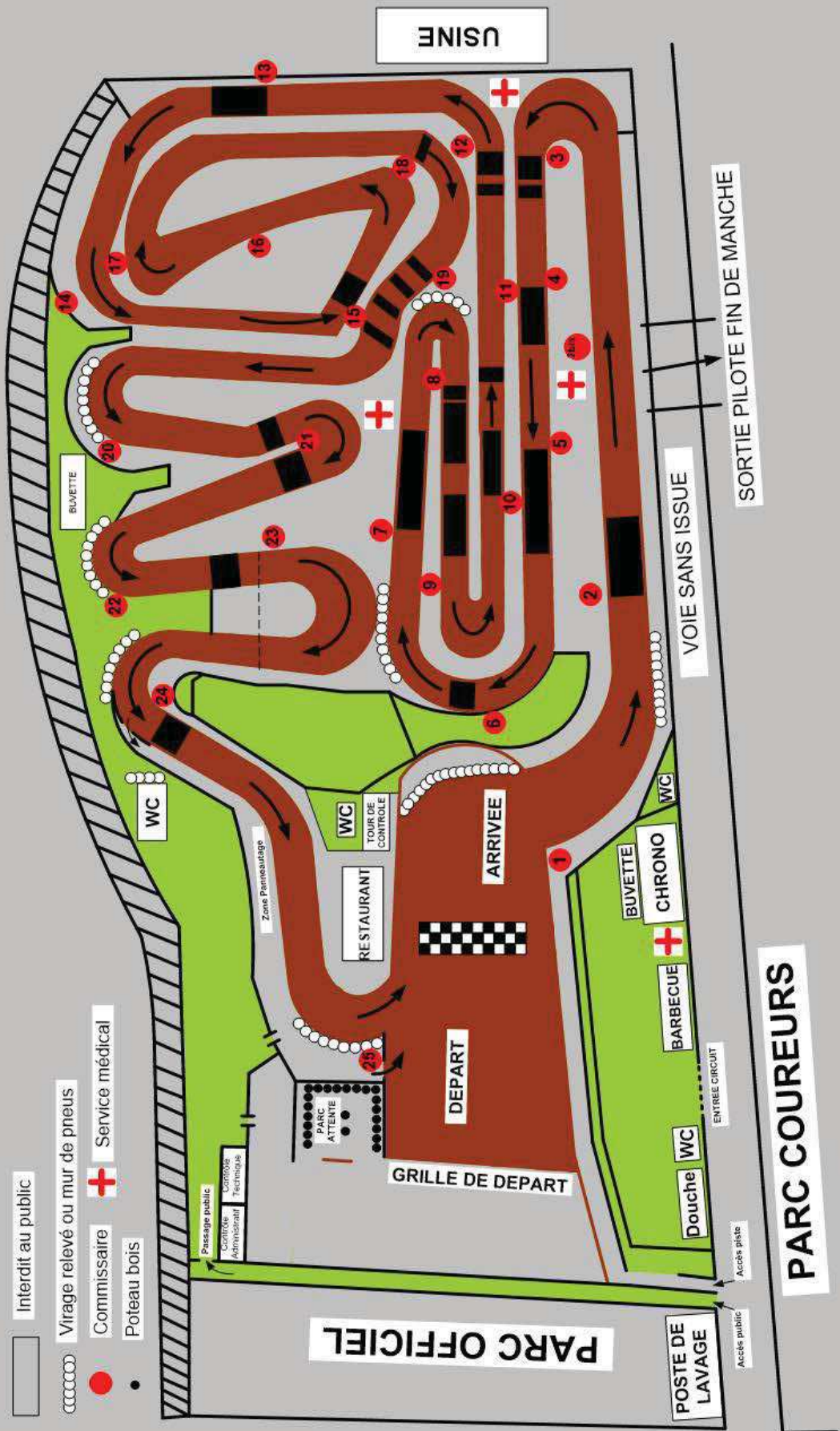
Moto club de Dreux Ecublé – Terrain situé au lieudit BILHEUX
(Entre Tremblay les Villages et Châteauneuf en Thymerais)



(Rue St Jacques RD 138 entre Chêne Chenu et Theuvy)

MOTO CLUB DE DREUX TERRAIN DE MOTO CROSS D'ECUBLE

- PUBLIC**
- Trajet secours
- Mur anti-bruit
- Butte et tremplin
- Interdit au public
- Virage relevé ou mur de pneus
- Commissaire
- Service médical
- Poteau bois



ROUTE CD 324

PARC OFFICIEL

